

Deux compteurs LINKY viennent de brûler dans le Tarn

Fait aggravant, l'alerte de surchauffe n'a pas fonctionné : la prétendue "intelligence" du Linky n'est pas au rendez-vous.

Cette fois, les conséquences ont par chance été limitées, mais il est évident que les maires seront mis en cause lorsque des drames se produiront, et ils se retrouveront seuls dans les prétoires : malgré leurs belles déclarations d'aujourd'hui, Enedis et les Syndicats départementaux d'énergie, appuyés par leurs cabinets d'avocats, auront de parfaits arguments juridiques pour se disculper...

De fait, comme tout récemment à **SAINT-DENIS** (110 000 hts) et **AIX** (140 000 hts), les maires ont toute latitude et tout intérêt à **prendre des arrêtés interdisant le déploiement des compteurs Linky**. Ces arrêtés peuvent éventuellement s'ajouter à une délibération "anti-Linky" déjà votée par le Conseil municipal (*).

(*) A ce sujet, il est important de savoir que la commune de **Montferrand-du-Périgord** a d'ores et déjà reçu en dons de solidarité **BIEN PLUS que les 1200 euros** qu'elle doit verser à Enedis suite à une détestable procédure au Tribunal administratif en référé (les vrais jugements, sur le fond, sont pour dans environ un an, et personne à ce jour ne peut prétendre que les délibérations municipales seront annulées).

La solidarité est plus forte que les intimidations d'Enedis et de ses complices. Les communes doivent résister.